

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR

Réunion du Conseil Communautaire Séance du 10 avril 2015 à 18h00

Procès verbal de la séance

Nombre de membres au sein du Conseil Communautaire : 50

Sous la Présidence de Charles Ange GINESY étaient présents :

Membres présents : 34

V. GIOBERGIA, Mme B. DROGOUL, S. SIMONINI, B. ROBION, Mme J. BARUFFA, Mme M. BELLERY, P. TARDIEU, Jean-Paul DAVID, C. DURANDY, M. VIGNAL, Mme D. LEIBOFF, G. AMMIRATI, A. NICOLETTA, C. FRISETTI, G. MARTINELLI, M. BELVISI, Mme M.J. NOEL, P. CORPORANDY, Mme E. COLLE, Jean-Pierre DAVID, Mme N. GRILLI, R. GILDONI, J.P. CRULLI, Mme D. CHABAUD, L. DON, J.C. AUTHEMAN, J.J. BAYONNE, Mme N. BERTOLOTTI, A. PRIGENT, J.M. AUBERT, R. CIAIS, E. MALAUSSENA, Mme D. DAO-LENA, J.P. AUDIBERT.

Membres absents représentés par leurs suppléants : 2

Mme MARTIN M. par M. AILLAUD D., M. MEYFFRET C. par M. REPETTO E.

Membres absents ayant donné pouvoir : 7

M. NICOLAS D. à M. BELVISI M., M. SATURNO J. à Mme BERTOLOTTI N., M. FIOL J. à Mme LEIBOFF D., M. PEYRE J. à Mme NOEL M.J., Mme BRAO F. à Mme CHABAUD D., M. PUC CETTI J.L. à M. GILDONI R., M. MARTINEZ A. à M. CIAIS R.

Membres absents : 5

G. MAUNIER, C. BELZ, R. VELAY, Mme M. FACCHINI, L. BAUDOIN.

Nombre de votants pour la séance : 43

Avant-propos

Roger CIAIS adresse ses félicitations à Charles-Ange GINESY pour son élection de Conseiller Départemental dans le canton de Vence et de 1^{er} Vice-président du Département des Alpes-Maritimes, avec comme délégation les Finances, l'aide aux communes et l'aménagement numérique. Il rappelle l'importance de cette délégation pour le territoire d'Alpes d'Azur qui bénéficie de la solidarité départementale

Charles-Ange GINESY remercie tous ceux qui ont permis ce beau résultat. Il indique que l'avenir de la ruralité est une priorité, en particulier dans ce contexte financier tendu. En effet, il constate un changement profond dans l'organisation des territoires depuis plusieurs années. Le Président ajoute beaucoup échanger avec Jean-Paul DAVID et Honoré COLOMAS.

Charles-Ange GINESY indique également que le paysage n'est plus le même à l'assemblée départementale. En effet, une modification profonde des cantons est

intervenue et la ruralité est désormais moins représentée. Pourtant, Eric CIOTTI est déterminé à défendre les dossiers de Moyen et du Haut Pays.

Enfin, le Président cite Winston Churchill : « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité et un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. » et ajoute « à nous de savoir transformer la difficulté actuelle en véritable opportunité pour le territoire. »

Introduction :

Le Président accueille le nouveau maire de Cuébris, Madame Bellery. Il lui adresse ses félicitations pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communautaire.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2015

Adopté à l'unanimité.

2) Rapport des décisions prises par le Président par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire

Le Président rapporte les décisions de renouvellement des baux du Centre Médico-social de Guillaumes.

FINANCES

Le Président rappelle qu'il y a aujourd'hui toute une série de délibérations à adopter concernant les comptes administratifs et budgets de la Communauté de Communes.

En décembre dernier, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) avait permis de dresser un premier tableau de la politique budgétaire et financière que le Président souhaite conduire au sein de l'intercommunalité, avec le Vice-Président délégué aux Finances.

Dans un contexte national de crise, les marges de manœuvre des collectivités territoriales se sont fortement réduites et le Gouvernement a choisi de faire des coupes brutales dans les dotations.

En effet, en 2015, l'enveloppe nationale diminue globalement de 10% passant de 40,23 milliards à 36,56 milliards. Pour Alpes d'Azur, la baisse est considérable : - 25%, soit 100 000 € environ. Le Président évoquera plus tard dans la séance les solutions qu'il envisage pour compenser cette baisse.

Egalement, lors du DOB, le Président avait pris un engagement devant l'assemblée communautaire et auprès des concitoyens de ne pas augmenter les impôts locaux

malgré le désengagement de l'Etat. Aujourd'hui, il présente un budget respectant cette promesse de maintenir les taux de fiscalité.

Par ailleurs, le Président avait fait part de sa volonté de rationaliser les dépenses de fonctionnement par une structuration de l'achat public sur la base de marchés à bons de commande et par la gestion et un suivi rigoureux du patrimoine des écoles.

S'agissant de l'endettement, il est limité et la structure de la dette est saine.

Ainsi, malgré la contraction des recettes, c'est par une maîtrise raisonnée de la dépense qu'il convient de préserver la capacité d'autofinancement.

Après ces propos introductifs, le Président propose d'étudier les comptes administratifs.

3) Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats

Le Président attire l'attention des conseillers communautaires sur le fait que l'exécution de ce premier exercice budgétaire ne pourra servir d'année de référence pour fixer le train de vie de la nouvelle communauté de communes. En effet, plusieurs compétences et projets n'ont pas été réalisés de façon pleine et entière sur cette première année d'existence.

Le Président cède la parole au Vice-président délégué aux Finances qui réalise une présentation détaillée, chapitre par chapitre, des deux comptes administratifs Budget Général et Budget OM.

Adopté à l'unanimité

4) Approbation des comptes de gestion

Le Président propose désormais d'approuver les comptes de gestion du comptable public.

Adopté à l'unanimité

5) Vote des taux de fiscalité

Comme il s'y était engagé, le Président propose de reconduire les taux votés en 2014.

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	6,35 %
Taxe foncière Bâti	3,94 %
Taxe foncière Non Bâti	11,23 %
Contribution Foncière des Entreprises	9,09 %

Egalement, le Vice-président délégué aux Finances rappelle que le Conseil avait approuvé un lissage des taux sur 13 ans pour la taxe foncière sur le Bâti, la taxe foncière sur le non bâti et pour la CFE. Ce mécanisme qui permet d'amortir la hausse pour les contribuables les plus impactés est toujours en vigueur.

Adopté à l'unanimité

De plus, il convient de délibérer sur le maintien des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Secteurs géographiques correspondant aux anciennes collectivités	Taux
Ex-CCCV	13,37 %
Communes d'Aiglun et Sallagriffon	16,50 %

Adopté à l'unanimité

6) Vote des budgets

Le Président indique qu'il convient de procéder au vote des budgets 2015.

Tout d'abord, il souhaite évoquer quelques points importants :

Baisse des dotations

Comme il l'a annoncé en introduction, le Président précise que le montant total de dotation pour Alpes d'azur passe de 397 178 € en 2014 à 299 772 € en 2015, soit environ 100 000 € en moins.

Cette baisse de 25% est incompréhensible par rapport à la montée en puissance des intercommunalités.

Egalement, il apparaît que plusieurs communes ont des dotations en augmentation et pour celles qui sont en baisse, la diminution est limitée (5% en moyenne).

La Communauté de communes Alpes d'Azur est donc fortement touchée par rapport à ses communes membres.

FPIC 2015

En 2014, le conseil communautaire avait délibéré à l'unanimité pour attribuer la totalité de l'enveloppe du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à la Communauté de Communes.

Le FPIC 2014 s'élevait à 279 000 €.

Pour 2015, l'enveloppe nationale passe de 570 millions à 780 millions pour 2015, soit une augmentation de 36%. Le Président espère ainsi une augmentation approchant les 100 000 € sur le FPIC 2015.

Aussi, cette hausse du FPIC permettrait de compenser la baisse brutale des dotations de l'intercommunalité. Les montants accordés pour le territoire ne seront cependant pas connus avant le mois de mai, voire juin. Le Président rappelle que, réglementairement, il ne sera possible de délibérer qu'à ce moment-là.

Le Président informe par ailleurs les conseillers communautaires des nouvelles modalités de vote du FPIC, instaurées par la Loi de Finances pour 2015. Désormais, pour la répartition libre, il convient d'avoir :

- une délibération du Conseil Communautaire à la majorité qualifiée des 2/3
- une délibération concordante des 34 Conseils Municipaux à la majorité simple

Avec le niveau d'information qui est le nôtre, le Président propose aujourd'hui d'approuver l'attribution totale du FPIC 2015 à la Communauté de Communes. Le Président a ainsi souhaité inscrire une recette de 380 000 € de FPIC dans le budget 2015.

La question de l'affectation du FPIC est posée au Président. Il indique qu'en majeure partie cette enveloppe est destinée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires mais qu'elle permet aussi d'assurer le transfert de la compétence Ecole.

En effet, il faudra deux années pour évaluer l'impact de cette compétence dont le coût et celui de la réforme des rythmes scolaires.

Egalement, le coût de fonctionnement de la Maison de Santé de Roquestéron a été débattu en commission des Finances. Le FPIC ne pourrait-il pas aussi servir pour financer la MSP ?

Le Président indique que le FPIC est une recette affectée à l'ensemble du budget, en particulier s'il permet de prendre le relais des dotations en baisse

Vote du principe d'affectation de l'ensemble du FPIC 2015 à la Communauté de communes Alpes d'Azur : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les élus présents pour leur solidarité.

Puis, après avoir remercié les services pour leur travail de préparation budgétaire, le Président redonne la parole au Vice-président délégué aux finances qui présente de façon détaillée les deux budgets 2015.

Vote des budgets 2015 : Adopté à l'unanimité

Le Président remercie l'assemblée pour cette confiance renouvelée et rappelle qu'il fonde de grands espoirs dans le haut débit. Il insistera auprès d'Eric CIOTTI pour le financement du Département.

DEVELOPPEMENT LOCAL

7) Renouvellement de l'adhésion à La Grande Traversée des Alpes

L'association Grande Traversée des Alpes (GTA) est un outil de développement touristique au service des collectivités territoriales de l'ensemble du massif alpin depuis plus de 40 ans.

L'animation des grands itinéraires transalpins répond à 4 objectifs :

- Le développement des itinérances douces ;
- Le renouvellement des clientèles et des publics ;
- La scénarisation ;
- La digitalisation de l'itinérance.

Ces actions entrant dans le cadre de la valorisation du territoire, le Président propose d'adhérer à la Grande Traversée des Alpes. Le montant de la cotisation annuelle est de 500 €.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

8) Demande de subvention POIA et Région pour la candidature Espace Valléen

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose depuis 2006, en cohérence avec le commissariat de Massif des Alpes, d'accompagner et de financer des programmes d'aménagement durable et solidaire des Alpes du Sud (PADS).

A travers cette démarche, désormais appelée « Espace Valléen », il s'agit d'impulser une dynamique en faveur d'un développement touristique qui anticipe les effets du réchauffement climatique (axé sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles, la diversification de l'offre des stations, l'écotourisme, etc.).

Le Président rappelle que le Conseil avait délibéré en janvier pour entrer dans ce dispositif et solliciter les financements correspondants. De nouvelles modalités ayant été déterminées dans l'appel à projets, il convient de redélibérer sur le sujet.

Pour assurer une meilleure cohérence avec les autres contrats portés au niveau du Pays Vallées d'Azur Mercantour : LEADER, contrat d'axe, Contrat Régional d'Equilibre Territorial à venir..., le Président propose de surcroit d'accepter que le portage de ce dossier soit réalisé au niveau du Pays.

Egalement, ce dossier devra être conduit en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional des Alpes d'Azur.

Aussi, le Vice-président délégué à l'environnement précise qu'il faut mobiliser l'ingénierie nécessaire qui comprend le recrutement d'un « chef de projet développement touristique » à temps plein sur ce programme, une Assistance à Maitrise d'ouvrage et divers frais de fonctionnement (frais de réunion, séminaires, conférence). L'enveloppe totale s'élève à 50 000 €, subventionnée à 80%, par le POIA et la Région.

Adopté à l'unanimité

9) Création d'un poste pour la candidature Espace Valléen

En accord avec la délibération précédente, le Président propose d'approuver la création du poste du chargé de mission en charge de la candidature Espace Valléen.

Adopté à l'unanimité

10) Mise en place d'une convention de partenariat avec le GCP pour une étude scientifique sur les espaces naturels

Dans le cadre de la gestion des espaces naturels protégés : sites Natura 2000 d'Entraunes et des 4 Cantons, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, la Communauté de Communes Alpes d'Azur doit, pour pouvoir valoriser les richesses de ces espaces, améliorer la connaissance scientifique du territoire.

A ce titre et pour mettre en œuvre les DOCOB et plans de gestion des espaces protégés, il est nécessaire d'engager un travail de recherche sur les populations chiroptères.

Le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) est une association experte en PACA dans ce domaine qui peut mener ces études ; c'est pourquoi le Président propose d'établir un partenariat avec eux.

Le Président précise que les financements Natura 2000 couvrent à 100% ces dépenses de nature scientifique.

Le Vice-Président délégué à l'environnement précise qu'un travail a déjà été réalisé sur le site d'Entraunes et qu'il convient de l'étendre.

L'opportunité de ces études est remise en question alors qu'il y a besoin de financements pour les agriculteurs. Le Président indique que, si on ne les utilise pas, ces crédits européens iront ailleurs. C'est un enrichissement du territoire et il est nécessaire pour la valorisation.

Enfin, il est indiqué que d'autres fonds européens et d'autres programmes peuvent être mobilisés et une réunion d'information par le Centre Information Europe Direct est proposée.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11) Mise à jour du tableau des effectifs

Compte tenu de la création du nouveau poste, il convient de mettre à jour les tableaux des effectifs.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

12) Approbation de tarifs pour le centre de loisirs de Roquestéron

Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de communes assure la programmation et la gestion du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF. La plupart des structures d'accueil et activités organisées dans ce cadre sont réalisées par des partenaires associatifs.

Le Centre de loisirs de Roquestéron était quant à lui géré en régie par la Commune. L'année 2014, année de la fusion, n'avait pas permis le transfert de cette activité qui a été assurée, de façon transitoire, par la Mairie.

Désormais, l'Intercommunalité reprend le flambeau et ouvrira pour les prochaines vacances scolaires, au mois de mai, un centre de loisirs dans les locaux de l'école. Ce centre fonctionnera également pendant l'été.

Aussi, il convient de délibérer sur un tarif afférent. Dans le cadre des prescriptions de la CAF et en harmonie avec les tarifs des autres centres de loisirs du territoire, le Président propose d'approuver le tarif suivant à la journée :

Quotient Familial x 0.9%

Ce tarif est encadré de la façon suivante

- QF plancher de 500
- QF plafond de 1600.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

13) Désignation d'un représentant de l'EPCI au Bureau du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Suite à la modification statutaire du Parc Naturel Régional, l'ensemble des EPCI membres du Parc disposent désormais d'un siège au Bureau du parc.

Le Président précise également qu'il représentera le Département au sein de la plénière du PNR. C'est pourquoi il propose de désigner :

- pour le Comité syndical : Jean-Pierre David et Marc Belvisi
- pour le Bureau : Jean-Pierre David

Adopté à l'unanimité

DELEGATIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE

De nombreuses communes ont présenté des demandes de délégation de maîtrise d'ouvrage. :

- 14)** DMO Ascros : réfection des escaliers des rues
- 15)** DMO Ascros : construction d'une salle polyvalente
- 16)** DMO Entraunes : complément à la délibération du 07/11/14 concernant le schéma directeur d'eau potable
- 17)** DMO Guillaumes : modification du plan de financement concernant la restauration de la chapelle Ste Elisabeth.
- 18)** DMO La Penne : création d'une station d'épuration
- 19)** DMO Lieuche : équipement de l'auberge communale
- 20)** DMO Pierlas : modification du programme de dotation cantonale 2014
- 21)** DMO Puget-Théniers : travaux sur le réseau d'eau potable
- 22)** DMO Roquestéron : sécurisation de l'adduction principale pour l'AEP du village
- 23)** DMO Roquestéron : mise en place de compteurs d'eau dans les bâtiments communaux
- 24)** DMO Saint-Léger : complément à la délibération du 19/12/14 concernant la réalisation d'un système de pompage au quartier Terron
- 25)** DMO Sigale : modification du plan de financement concernant la réfection du terrain multisports
- 26)** DMO Villars-sur-Var : mise aux normes du moulin à huile
- 27)** DMO Villars-sur-Var : modification du plan de financement concernant les travaux d'urgence sur la piste du Rinouvier avec procédure d'urgence
- 28)** DMO Sallagriffon : complément à la délibération du 30/01/15 concernant la réalisation d'un système d'assainissement collectif

29) DMO Touët-sur-Var : travaux de réseaux et voirie, sécurisation et éclairage extérieur

30) DMO Ascros : travaux de voirie

31) DMO Thiéry : création de locaux techniques semi-enterrés avec toit terrasse d'agrément

32) DMO Villars-sur-Var : travaux de maçonnerie, de sécurisation et d'aménagement

Adopté à l'unanimité

Le Président remercie le 1^{er} Vice-président délégué aux travaux pour son efficacité.

QUESTIONS DIVERSES

33) Motion contre la fermeture de classe à l'école de Touët-sur-Var

Le Maire de Touët-sur-Var indique qu'une fermeture de classe est prévue pour septembre 2015 et demande le soutien du conseil pour maintenir cette classe.

Le Maire de Villars-sur-Var rappelle que l'école de sa commune a subi le même sort, pour des raisons d'économies demandées au niveau de l'Etat. Il indique qu'il est nécessaire de réfléchir sur les recettes plutôt de rechercher les économies.

Le Président indique que tous les points de vue exprimés sont légitimes. Il ajoute qu'il faut se battre pour défendre les écoles ; c'est la meilleure résistance contre la désertification et l'exode rural.

Adopté à l'unanimité

Demandes d'intervention d'Edgar Malausséna et Nathalie Grilli

Edgar Malausséna indique constater :

- des difficultés pour recruter les enfants du pays
- l'inadéquation entre les demandes et le profil des jeunes du territoire

C'est pourquoi il propose un travail inter-commission pour « vivre et travailler au pays ». Nathalie Grilli ajoute que des formations peuvent être mises en place et les Relais de Services Publics peuvent intervenir sur ces actions.

La séance est levée.